

RÉUNION DU CONSEIL

12 FÉVRIER 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-huit le douze février , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2018 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h08 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Madame KLEIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BACHELAY (Grand-Quevilly), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h51, Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 18h58, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h11, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h36, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h30, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h23, M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h22, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 18h57, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h16, M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) à partir de 19h31, M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h19, M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal) à partir de 18h28, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine),

M. LAUREAU (Bois-Guillaume) à partir de 18h10, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) à partir de 18h28, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h21, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen) à partir de 18h12, M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h50, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h53, M. TEMPERTON (La Bouille), M. THORY (Le Mesnil-Esnard), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS jusqu'à 19h30, Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, Mme BALLUET (Rouen) par M. PESSIOT, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. BAUD, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme LALLIER, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. CHARTIER (Rouen) par Mme KLEIN, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme PLATE, M. DUCHESNE (Orival) par Mme BARRIS, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par M. RENARD à partir de 18h57, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par Mme SANTO, M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) par M. LETAILLEUR, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN jusqu'à 19h31, Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par Mme GUGUIN, M. LABBE (Rouen) par Mme GAYET, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 18h11, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. PESQUET, M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN, M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY jusqu'à 18h50, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. ANQUETIN, M. ROGER (Bardouville) par Mme BASSELET, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. TEMPERTON, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

M. BURES (Rouen), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CORMAND (Canteleu), M. DELALANDRE (Duclair), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), Mme LAHARY (Rouen), Mme MARRE (Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. PENNELLE (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SPRIMONT (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).

Procès-verbaux

*** Procès-verbaux - Procès-verbal du Conseil du 9 octobre 2017**
(DELIBERATION N° C2018_0001)

Le procès-verbal du Conseil du 9 octobre 2017 a été adopté.

Organisation générale

*** Organisation générale - Composition du Bureau : modification**
(DELIBERATION N° C2018_0002)

Un poste de Vice-Président actuellement vacant a été supprimé ; ce qui porte à 41 le nombre total de membres du Bureau (le Président, 19 Vice-Présidents et 21 autres membres).

Adoptée (Ne participent pas au vote : 17 voix soit 17 abstentions)

*** Organisation générale - Organismes extérieurs - Adhésion au Comité français de l'Association mondiale de la route (CF-AIPCR) - Désignation d'un représentant de la Métropole Rouen Normandie** (DELIBERATION N° C2018_0003)

L'adhésion au Comité français de l'Association mondiale de la route (CF-AIPCR) a été autorisée.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 s'élève à 1 000 € (montant actualisable lors des Assemblées Générales du CF-AIPCR).

Monsieur Jean-Marie MASSON a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie pour siéger à l'Assemblée générale du CF – AIPCR.

Adoptée.

*** Organisation générale - Organismes extérieurs - Adhésion à l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) - Désignation d'un représentant de la Métropole Rouen Normandie** (DELIBERATION N° C2018_0004)

L'adhésion à l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) a été autorisée.

Le montant estimatif de l'adhésion pour l'année 2018 s'élève à 700 € (montant actualisable lors de l'Assemblée Générale de l'IDRRIM).

Monsieur Jean-Marie MASSON a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie pour siéger à l'Assemblée générale de l'IDRRIM.

Adoptée.

*** Organisation générale - Organismes extérieurs - Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - Désignation d'un représentant (DELIBERATION N° C2018_0005)**

Monsieur Joachim MOYSE a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Adoptée.

*** Organisation générale - Organismes extérieurs - Administration des entreprises sociales pour l'habitat - LOGISEINE - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et du Conseil de surveillance (DELIBERATION N° C2018_0006)**

Monsieur Joachim MOYSE a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de surveillance de LOGISEINE, Entreprise Sociale pour l'Habitat.

Adoptée.

*** Organisation générale - Organismes extérieurs - Administration des entreprises sociales pour l'habitat - La PLAINE NORMANDE - Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale (DELIBERATION N° C2018_0007)**

Monsieur Joachim MOYSE a été désigné en qualité de représentant de la Métropole Rouen Normandie au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de LA PLAINE NORMANDE, Entreprise Sociale de l'Habitat.

Adoptée.

Développement et attractivité

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Opéra de Rouen Normandie - Attribution d'une participation financière pour l'année 2018 : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0008)**

Le versement d'une participation financière de 300 000 € pour l'année 2018 à l'EPCC Opéra de Rouen Normandie, a été autorisé.

Les termes de la convention correspondante à intervenir avec l'EPCC Opéra de Rouen Normandie ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels – Musées - Convention de gestion avec la Ville de Rouen relative à l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur les musées métropolitains - Avenant n° 1 : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0009)**

Les termes de l'avenant n° 1 à intervenir avec la Ville de Rouen, modifiant la convention relative à l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur les musées métropolitains, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen Normandy Invest (RNI) - Attribution d'une subvention pour l'année 2018 : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0010)**

Le versement d'une subvention de 1 249 330 € à Rouen Normandy Invest a été autorisée, dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention de partenariat 2018 à intervenir avec Rouen Normandy Invest ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer ladite convention.

Adoptée (Abstention : 18 voix).

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Commune de Cléon - Création de la ZAC « Les Coutures » : approbation du dossier de création - Arrêt du programme prévisionnel des constructions (DELIBERATION N° C2018_0011)**

Lors de sa séance du 12 février 2018, le Bureau métropolitain a approuvé le bilan de la concertation préalable de la ZAC Les Coutures.

Le dossier de création de la ZAC Les Coutures, établi conformément à l'article R 311-2 du Code de l'Urbanisme, a été approuvé.

Le périmètre de la ZAC Les Coutures a été délimité conformément au plan de périmètre annexé à la délibération et figurant au dossier de création.

Le programme prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone, pour une surface de plancher d'environ 135 460 m², a été arrêté.

Le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du Code de l'Urbanisme a été mis à la charge des constructeurs. Le périmètre de la ZAC est en conséquence exclu du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Président a été autorisé à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Tourisme - Taxe de séjour - Modification des tarifs applicables au 1er janvier 2019 : approbation (DELIBERATION N° C2018_0012)**

La modification des tarifs de la taxe de séjour a été approuvée, à compter du 1er janvier 2019 .

Adoptée.

Urbanisme et habitat

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bois-Guillaume - Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2018_0013)**

La déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-Guillaume a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Bois-Guillaume - Modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) : approbation (DELIBERATION N° C2018_0014)**

La modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain de la commune de Bois-Guillaume a été approuvée.

Le périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) s'établit en conséquence tel que décrit dans les annexes jointes à la délibération.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Franqueville-Saint-Pierre - Modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme (DELIBERATION N° C2018_0015)**

La modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Franqueville-Saint-Pierre a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Malaunay - Site Patrimonial Remarquable (SPR) - Arrêt du dossier de projet - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2018_0016)**

Le bilan de la concertation de mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de Malaunay a été tiré.

Le projet de SPR de la commune de Malaunay a été arrêté.

La délibération accompagnée du projet de SPR de la commune de Malaunay arrêté sera transmise pour avis aux personnes publiques associées et aux autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

La délibération n° 2014/169 adoptée par la commune de Malaunay le 16 décembre 2014 et relative à un premier arrêt du projet d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP), a été abrogée.

Le projet de SPR de la commune de Malaunay sera soumis avant approbation à enquête publique.

Monsieur le Président a été habilité à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Maromme - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2018_0017)**

Le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maromme a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier - Révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2018_0018)**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier a été approuvé.

Adoptée (Abstention : 7 voix).

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la mise à disposition du public : approbation (DELIBERATION N° C2018_0019)**

Le projet de modification simplifiée n° 1 de la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis a été approuvé, ainsi que le bilan de la mise à disposition.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (DELIBERATION N° C2018_0020)**

La modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Programme d'Action Foncière - ZAC de la Plaine de la Ronce à Bois-Guillaume et Ilot Nétien à Rouen - Modification du Programme d'Action Foncière intervenu entre la Métropole Rouen Normandie et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie : approbation (DELIBERATION N° C2018_0021)**

Les termes de l'avenant au Programme d'Action Foncière conclu entre la Métropole Rouen Normandie et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie concernant l'Ilôt Nétien à Rouen et la ZAC de la Plaine de la Ronce à Bois-Guillaume, ont été approuvés.

Adoptée (Abstention : 7 voix).

Espaces publics, aménagement et mobilité

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Aménagement et grands projets - Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines (POPSU) - Convention de partenariat à intervenir avec l'Etat et le GIP Atelier international du Grand Paris : autorisation de signature - Désignation de représentants de la Métropole Rouen Normandie (DELIBERATION N° C2018_0022)**

La participation de la Métropole Rouen Normandie au programme « POPSU Métropoles » et le versement d'une subvention de 50 000 €, dont 25 000 € à régler au lancement de la démarche, en 2018, ont été approuvés.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie, l'État et le GIP Atelier International du Grand Paris, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention définissant les modalités de participation de la Métropole à ce programme.

Madame Françoise GUILLOTIN a été désignée en qualité de représentante de la Métropole Rouen Normandie au sein du Comité des partenaires.

Il est précisé que l'acteur référent au sein des services techniques participant au Comité des partenaires sera désigné par arrêté du Président.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Chantier d'aménagement du BHNS T4 - Avenant n° 6 au contrat de partenariat public-privé pour la gestion centralisée des espaces publics avec LUCITEA ROUEN SAS : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0023)**

Les travaux définitifs de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, de la régulation de trafic, du réseau de communication et de la vidéo protection des carrefours sur l'ensemble du projet BHNS T4, du parvis de la gare de Rouen, de l'opération Cœur de Métropole, et du chantier des quais hauts rive gauche compris dans le périmètre de service, ont été confiés au titulaire du contrat de partenariat public privé.

Les travaux d'accompagnement et de mise en œuvre du chantier du BHNS T4 inscrit dans le périmètre de service, ont été confiés au titulaire du contrat de partenariat public privé.

Le périmètre de service a été étendu aux rues Guillaume le Conquérant et Rollon et les termes de l'avenant n° 6 du Contrat de Partenariat Public-Privé ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant n° 6 avec la société LUCITEA ROUEN SAS.

Il a été décidé de déléguer au Président la modification du calendrier de l'opération dès lors que celle-ci sera sans incidence financière sur le montant global de l'avenant n° 6.

Adoptée (Abstention sur les travaux relatifs au chantier du BHNS T4 : 18 voix).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Aménagement et abords des gares- Commune de Sotteville-lès-Rouen - Espace du Rail - Construction du Technicentre - Convention de financement à intervenir avec la Région Normandie : autorisation de signature - Attribution d'une subvention : autorisation (DELIBERATION N° C2018_0024)**

Les dispositions de la convention relative aux conditions de financement des travaux de construction du Technicentre de Sotteville-lès-Rouen, ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer ladite convention à intervenir avec la Région Normandie.

Le versement d'une subvention forfaitaire de 500 000 € à la Région Normandie a été approuvé.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Développement des pistes cyclables- Communes de Duclair et du Trait - Réalisation d'une voie verte - Convention relative au financement des travaux de démantèlement des infrastructures ferroviaires à intervenir avec SNCF Réseau : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0025)**

Les dispositions de la convention relative au financement des travaux de démantèlement des infrastructures ferroviaires, ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec SNCF Réseau ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée (Abstention : 1 voix).

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Amélioration des lignes de bus du Réseau Astuce - Plan de financement : approbation - Demande de subvention auprès de la Région Normandie : autorisation (DELIBERATION N° C2018_0026)**

Le plan de financement pour l'amélioration des lignes de transports de bus du Réseau Astuce a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter auprès de la Région Normandie une subvention d'un montant de 1 345 000 € et à signer les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'attribution de la subvention.

Adoptée.

Services publics aux usagers

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Agricole de Territoire 2018-2021 - Candidature à l'appel à projets national PNA 2017-2018 : autorisation - Plan de financement prévisionnel 2018-2019 : adoption (DELIBERATION N° C2018_0027)**

Monsieur le Président a été autorisé à candidater à l'appel à projets Programme National pour l'Alimentation (PNA) 2017-2021.

Le plan de financement prévisionnel établi pour la période 2018-2019 a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Restauration des milieux silicoles - Plan de gestion conservatoire des habitats et des espèces du site des Terres du Moulin à Vent pour la période 2018-2022 : validation - Plan de financement prévisionnel : approbation (DELIBERATION N° C2018_0028)**

Les actions d'investissements d'un montant de 135 300 € ont été validées et le plan de gestion présenté pour la période 2018-2022, a été adopté.

Le plan de financement prévisionnel 2018-2022 pour le plan de gestion présenté a été approuvé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Adhésion de la Communauté de Communes Caux Austreberthe au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Agglomération Rouennaise (SMEDAR) : approbation (DELIBERATION N° C2018_0029)**

L'adhésion de la Communauté de Communes Caux Austreberthe au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Agglomération Rouennaise (SMEDAR) a été autorisée.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Redevance Spéciale Incitative - Fixation des tarifs applicables au 26 février 2018 (DELIBERATION N° C2018_0030)**

La délibération du Conseil métropolitain du 18 décembre 2017 fixant la tarification 2018 de la Redevance Spéciale Incitative, a été abrogée.

La nouvelle tarification de la Redevance Spéciale Incitative applicable à compter du 26 février 2018, a été approuvée.

Pour le calcul de la Redevance Spéciale Incitative, il a été décidé de maintenir le décompte des semaines de congés scolaires pour les établissements d'enseignement et les restaurants universitaires du CROUS.

Monsieur le Président a été habilité à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs et à l'encaissement des recettes correspondantes.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Délégations de Service Public concernant les réseaux de chaleur métropolitains - Comptes Rendus Annuels de Concession 2016 de COFELY, CORIANCE et DALKIA (DELIBERATION N° C2018_0031)**

Le Conseil métropolitain a pris acte des Comptes Rendus Annuels de Concession 2016 présentés par les délégataires Cofely, Coriance et Dalkia.

Adoptée.

Territoires et proximité

*** Territoires et proximité - Petites communes - Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) - Fixation de l'enveloppe globale pour l'année 2018 : approbation - Fixation des fonds attribués par commune : approbation (DELIBERATION N° C2018_0032)**

L'aide à l'investissement au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) a été fixée à 600 000 € pour l'année 2018.

Le principe d'un cumul sur 3 ans maximum pour l'investissement a été approuvé.

Le montant de l'aide en investissement 2018, par commune, a été fixé comme suit :

- Amfreville-la-Mivoie	27 721 €
- Anneville-Ambourville	10 411 €
- Bardouville	5 685 €
- Belbeuf	17 437 €
- Berville-sur-Seine	4 819 €
- Boos	29 451 €
- Duclair	35 917 €
- Epinay-sur-Duclair	4 701 €
- Fontaine-Sous-Préaux	4 472 €
- Freneuse	7 772 €
- Gouy	7 060 €
- Hautot-sur-Seine	3 470 €
- Hénouville	10 606 €
- Houpeville	23 181 €
- Isneauville	23 317 €
- Jumièges	15 171 €
- La Bouille	6 559 €
- La Londe	19 821 €
- La Neuville-Chant-d'Oisel	19 371 €
- Le Houlme	34 678 €
- Le Mesnil-sous-Jumièges	5 150 €
- Les Authieux-sur-Le-Port-St-Ouen	10 700 €
- Montmain	12 100 €
- Moulineaux	8 460 €
- Orival	8 213 €
- Quevillon	5 133 €
- Quévreville-La-Poterie	8 273 €
- Roncherolles-sur-le-Vivier	9 266 €
- Sahurs	10 997 €
- Saint-Aubin-Celloville	8 197 €
- Saint-Aubin-Epinay	8 952 €
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair	16 868 €
- Saint-Jacques-sur-Darnétal	22 324 €
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis	29 638 €
- Saint-Martin-de-Boscherville	12 999 €
- Saint-Martin-du-Vivier	14 823 €
- Saint-Paër	11 675 €
- Saint-Pierre-de-Manneville	7 212 €
- Saint-Pierre-de-Varengeville	19 711 €
- Sotteville-sous-le-Val	6 932 €
- Tourville-la-Rivière	21 391 €
- Val de la Haye	5 965 €
- Yainville	9 215 €
- Ymare	10 114 €
- Yville-sur-Seine	4 073 €

Adoptée.

Ressources et moyens

*** Ressources et moyens - Finances - Attributions de compensation provisoires 2018 (DELIBERATION N° C2018_0033)**

Les attributions de compensation provisoires telles que mentionnées dans l'annexe jointe à la délibération ont été entérinées.

Les montants définitifs des attributions de compensation 2018 fixés par les différents rapports successifs de la CLETC devront être approuvés par une majorité qualifiée des communes membres de la Métropole conformément au premier alinéa de l'article L 5211-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux au titre de l'année 2018 (DELIBERATION N° C2018_0034)**

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2018 a été fixé à 26,03 %.

Adoptée (Contre : 18 voix).

*** Ressources et moyens - Finances - Garantie d'emprunt - Marché d'Intérêt National (MIN) de Rouen - Opérations d'investissement Emprunt de 550 000 € : autorisation (DELIBERATION N° C2018_0035)**

L'apport de la garantie de la Métropole Rouen Normandie, à hauteur de 50 %, à la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen, pour le remboursement d'un emprunt de 550 000 €, que la société a négocié auprès du Crédit Agricole, a été décidé.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes : Montant : 550 000 € - Taux : fixe à 1,50 % - Durée : 16 ans - Périodicité : trimestrielle - Échéances constantes.

La Métropole Rouen Normandie a été autorisée, au cas où, pour quelque motif que ce soit, la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer, à hauteur de 50 %, le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante.

La Métropole Rouen Normandie a été autorisée à s'engager, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 50 %.

Monsieur le Président a été habilité à signer le contrat de prêt passé entre le Crédit Agricole et la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Syndicat du Bassin Versant Austreberthe Saffimbec - Contributions - Inscription de la dépense sur le budget métropolitain : autorisation (DELIBERATION N° C2018_0036)**

L'opposition à un recouvrement par la voie fiscale des contributions au Syndicat Mixte du Bassin Versant Austreberthe et Saffimbec et l'inscription de la dépense sur le budget métropolitain, ont été décidés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Syndicat des Bassins Versants Caux Seine - Contributions - Inscription de la dépense sur le budget métropolitain : autorisation (DELIBERATION N° C2018_0037)**

L'opposition à un recouvrement par la voie fiscale des contributions au Syndicat des Bassins Versants Caux Seine et l'inscription de la dépense sur le budget métropolitain, ont été décidés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Syndicat mixte des Bassins Versants de la Fontaine, la Caboterie et Saint-Martin-de-Boscherville - Contributions - Inscription de la dépense sur le budget métropolitain : autorisation (DELIBERATION N° C2018_0038)**

L'opposition à un recouvrement par la voie fiscale des contributions au Syndicat mixte des Bassins Versants de la Fontaine, la Caboterie et Saint-Martin-de-Boscherville et l'inscription de la dépense sur le budget métropolitain, ont été décidés.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Fixation du taux au titre de l'année 2018 (DELIBERATION N° C2018_0039)**

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ont été fixés au titre de l'année 2018.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Taxe d'Habitation (TH) - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) - Fixation des taux au titre de l'année 2018 (DELIBERATION N° C2018_0040)**

Le taux de la Taxe d'Habitation (TH) a été fixé à 8,35 % pour l'année 2018.

Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) a été fixé à 2,60 % pour l'année 2018.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Avenant n° 1 au règlement Particulier d'Application de la fiche action 2.1 - projets immobiliers pour l'enseignement supérieur : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0041)**

Les termes de l'avenant n° 1 du règlement d'application particulier de la fiche action 2.1 « volet projets immobiliers pour l'enseignement supérieur », inclus dans le Contrat de Plan Région 2015-2020, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Avenant n° 1 au règlement d'application particulier fiches actions 1.3 - mode portuaire : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2018_0042)**

Les termes de l'avenant n° 1 du règlement d'application particulier de la fiche action 1.3 « mode portuaire », inclus dans le Contrat de Plan Région 2015-2020, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Pôle métropolitain Rouen Seine Eure - Contributions 2017 et 2018 : approbation (DELIBERATION N° C2018_0043)**

Le versement d'une contribution au Pôle Rouen Seine Eure, au titre de l'exercice 2017, d'un montant de 117 000 € et le versement d'une contribution au Pôle Rouen Seine Eure, au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 84 500 €, ont été autorisés.

Adoptée.

Comptes-rendus des décisions

*** Comptes-rendus des décisions - Compte rendu des décisions du Bureau du 18 décembre 2017 (DELIBERATION N° C2018_0044)**

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président**
(DELIBERATION N° C2018_0045)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33.